

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 3 Décembre 2009 à 20 h 00

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le 3 Décembre 2009 à 20 h 00 sous la présidence de M. Christian LANTENOIS, Maire.

Absents : Dominique THEVENIN (pouvoir à Christian LANTENOIS) - Jean-Pierre RAVEZ (pouvoir à Philippe GENESLAY) - Emilie CARRE-DROUOT -

M. Alain LEMAIRE a été élu secrétaire de séance

- ADOPTE et SIGNE le procès-verbal de la précédente réunion
- DECIDE la réalisation d'une étude financière avant la réalisation des travaux du pôle enfance
- REPORTE la discussion sur la Maison de Rebais
- DECIDE d'engager une réflexion sur l'opportunité d'une modification du PLU
- DONNE son accord pour l'établissement d'une convention d'occupation du domaine public avec l' Opérateur SFR pour 2 fourreaux d'une longueur totale de 22 ml
- ACCEPTE de participer aux frais de séjour en classe de neige d'un enfant domicilié à Rebais et scolarisé sur Coulommiers dans les mêmes conditions que celles prévues au SIVU scolaire de Rebais/Saint-Léger
- ACCORDE une subvention exceptionnelle de 30 € à l'association « Trait d'Union » du Lycée Jules Ferry de Coulommiers pour participer au financement du voyage organisé en Suède et Finlande, un élève domicilié à Rebais étant concerné
- ACCORDE une subvention exceptionnelle de 30 € au Lycée Jules Ferry pour participer au financement du séjour d'une semaine en Pologne, un élève domicilié à Rebais étant concerné
- ACCORDE une subvention exceptionnelle de 30 € au Lycée-CFA de la Bretonnière pour participer au financement du séjour d'une semaine en Hongrie, un élève domicilié à Rebais étant concerné
- DONNE son accord pour l'emplacement d'un stationnement de taxi
- ACCEPTE la contribution complémentaire au syndicat intercommunal de la Région de Rebais pour le service de secrétariat

- VOTE les décisions modificatives sur le budget de la ZA du Pré Ancel et le budget principal
- EMET un avis favorable au principe de l'attribution de l'indemnité de conseil et de confection de budget, à titre personnel, à hauteur de 100 % de l'indemnité théorique maximum, pour Monsieur Jean-Luc ILLY, à compter du 1^{er} juillet 2009
- DECIDE de recruter un jeune en C.A.E. -Passerelle- pour une période d'un an à compter du 1^{er} janvier 2010 pour le service technique
- DECIDE de recruter une personne en C.A.E. pour une période de 6 mois renouvelable à compter du 1^{er} janvier 2010 pour le service de restauration scolaire
- DECIDE la création d'un poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe à temps non complet, soit 10 h 00 par semaine, à compter du 1^{er} janvier 2010
- ACCEPTE le remboursement de 1.814,57 € proposé par le Cabinet d'assurance MMA pour la détérioration d'un candélabre au carrefour «rue Joliot Curie » et « rue du Faubourg Saint-Nicolas »
- ACCEPTE le remboursement de 2.929,44 € proposé par le Cabinet d'assurance MMA pour les dégâts causés sur la nacelle Nissan
- DECIDE l'achat de matériels complémentaires pour les illuminations de Noël d'un montant de 3.794,73 € TTC à la Sté DECOLUM
- ACCEPTE de devis de l'entreprise FORCLUM s'élevant à 2.004,10 € HT pour le projet d'extension d'éclairage public face au n° 17 rue du Général de Gaulle
- DONNE son accord pour l'adhésion de la commune de Montenils au Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord-Est de Seine-et-Marne, pour la compétence B : contrôle et gestion des installations d'assainissement individuel
- PREND note des remerciements, pour l'attribution des subventions 2009, de l'association de randonnée pédestre du canton de Rebais, l'association « La Chanterelle » et « La Natation Resbacienne »
- AUTORISE Le Maire à signer la convention avec la Société PEROZ IMMOBILIER prévoyant le transfert à la commune de la totalité des équipements communs une fois les travaux achevés concernant le projet d'aménager la « Résidence de la Madeleine » et DETERMINE la dénomination de la nouvelle voie.

Le Maire,

Christian LANTENOIS